

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-076

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 juillet 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

OBJET :

Gestion du Marché au Cadran

Participation de la
Communauté de Communes du
Pays de Saint-Yrieix au capital
social de la SEMop

« Marché au cadran du Pays de
Saint-Yrieix »

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, Mme Maryline VERGNE, M. André DUBOIS et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Gilles DELANGE
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
André DUBOIS donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETARE : Sylvie COLETTE

Rapporteur : Philippe SUDRAT

Vu la délibération n°2019-074 du 11 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué la délégation de service public à la SEMop « Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix » ;

Vu l'article 8 des statuts de la SEMop « Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix », qui dispose que le capital social est composé de 2 500 actions d'une valeur nominale de 100 €, soit un capital social s'élevant à 250 000 € ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est actionnaire de la SEMop « Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix » à hauteur de 75 % et qu'elle détient 1 875 actions d'une valeur de 187 500 € ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 2 abstentions,

- **approuve** la prise de participation de la Communauté de Communes au capital social de la SEMop « Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix » à hauteur de 1 875 actions d'une valeur nominale de 100 €.
- **autorise** la libération de la somme de 187 500 € pour versement au capital social de la SEMop « Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix ».
- **donne** tous pouvoirs au Président aux fins des présentes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190711-DC201979179-DE
Date de télétransmission : 15/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.